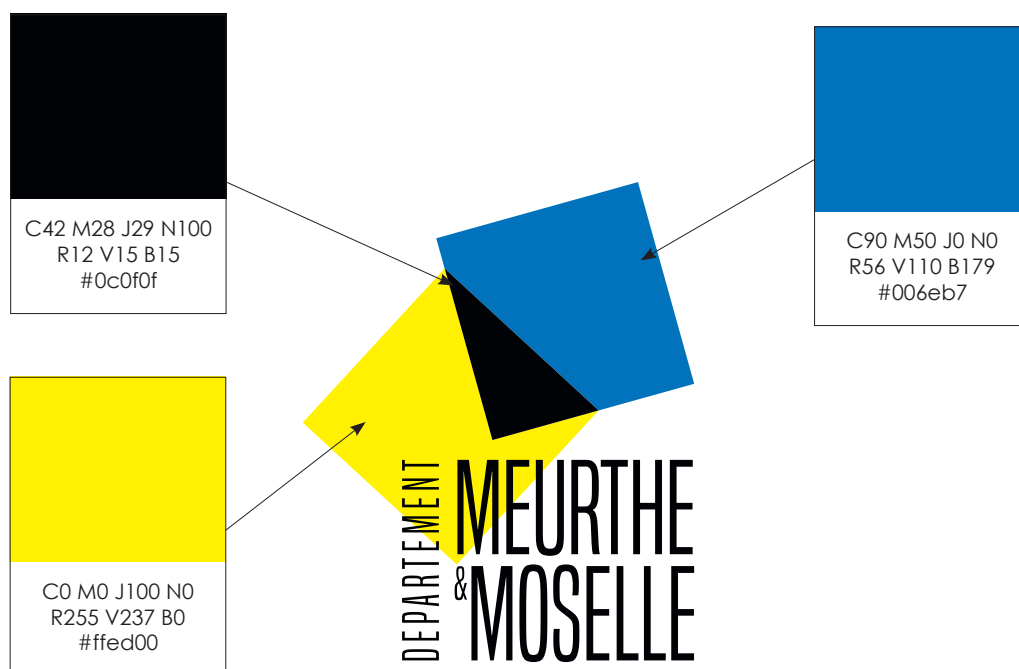




NORMES D'UTILISATION
DES DIFFÉRENTES VERSIONS DU LOGO
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

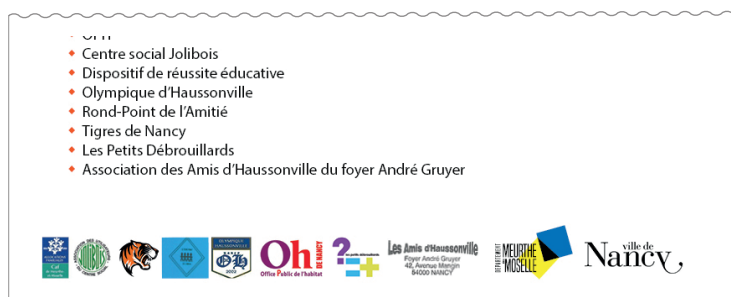
1. PRINCIPE GÉNÉRAL



La version du logo à privilégier dans vos supports est la version verticale couleur.

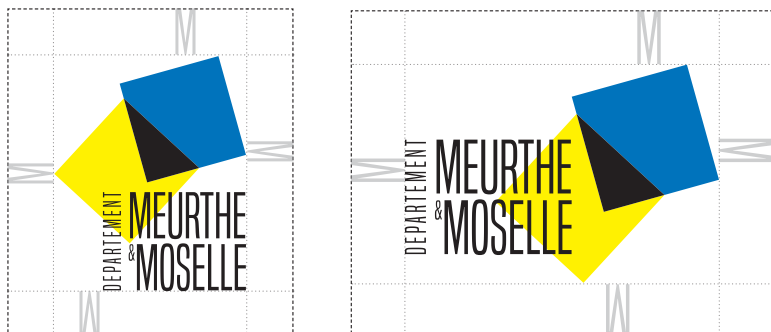
2. UTILISATION DE LA VERSION HORIZONTALE

La version horizontale est à utiliser quand la version verticale n'offre pas une bonne visibilité du texte, et, plus généralement, pour les supports horizontaux, avec une hauteur relativement faible.



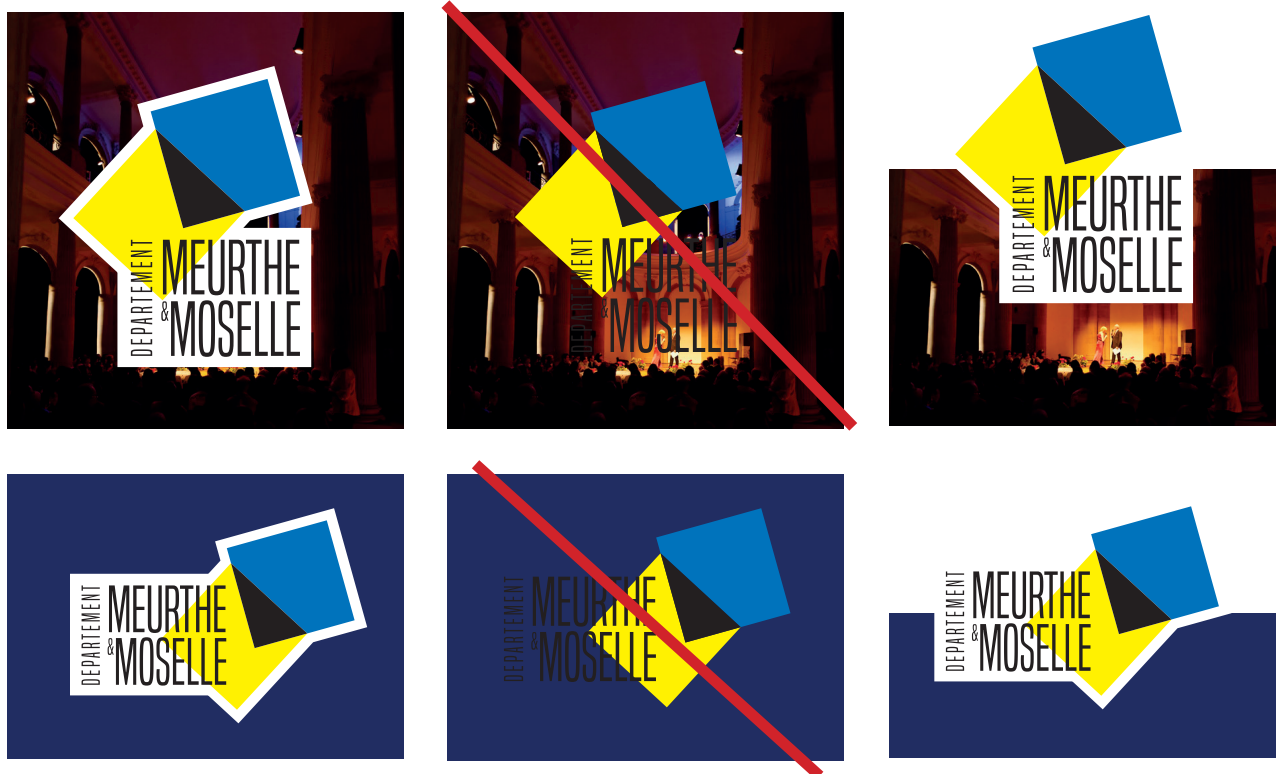
3. ZONE DE PROTECTION

Quelle que soit la version utilisée, veillez autant que possible à préserver une zone de protection autour du logo. Pour la définir, basez-vous sur la hauteur du « M » de MEURTHE.



4. UTILISATION SUR FOND SOMBRE OU PHOTOGRAPHIQUE

Quand le logo doit être positionné, partiellement ou entièrement, sur un fond de couleur sombre ou photographique, préférez les versions avec «filet».



5. UTILISATION POUR REPRO OU IMPRESSION NOIR ET BLANC

Pour les documents imprimés sur des copieurs noir et blanc ou pour des impressions en niveaux de gris, privilégiez les versions grises du logo, tout en respectant les consignes précédentes.



6. VERSIONS ALTERNATIVES POUR UTILISATIONS EXCEPTIONNELLES

Quand le logo doit être placé sur des supports particuliers (marquage publicitaire, sérigraphie,...) ou quand le logo doit être en harmonie avec d'autres logos, utilisez les versions monochromes suivantes.

